



Réponse commune de Monsieur le ministre des Communications et des Médias, Xavier Bettel, et de Monsieur le ministre de l'Économie, Franz Fayot, à la question parlementaire n°6060 du 12 avril 2022 de Madame la Députée Viviane Reding au sujet de l'offre des services de télécommunications aux réfugiés ukrainiens

Le ministre des Communications et des Médias et le ministre de l'Économie ont fourni les éléments de réponse à ces questions dans le cadre de leur intervention à la Chambre des députés le 28 avril 2022 suite à la Motion de l'honorable Députée relative à l'offre des opérateurs de télécommunication pour les réfugiés en provenance de l'Ukraine.

Luxembourg, le 11 mai 2022

Le Ministre des Communications et des Médias

(s.) Xavier Bettel